

Formation de 40h à l'ETP



Cette formation est obligatoire pour dispenser un programme d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP)

Objectif de la formation

L'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) fait partie intégrante du parcours de soin des personnes atteintes de maladies chroniques.

Cette formation vous permettra de développer des compétences requises pour dispenser l'ETP, conformément à la réglementation. Elle respecte les critères de qualité de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Haute Autorité de Santé (HAS), s'appuie sur les valeurs de la promotion de la santé et prendra en compte les préoccupations des participant(e)s.

Modalités

Public concerné :

Cette formation s'adresse à tout professionnel ou patient souhaitant intervenir, mettre en place ou participer à un programme d'ETP (médecin, pharmacien, cadre de santé, IDE, psychologue, éducateur sportif, ergothérapeute, diététicien, kinésithérapeute, personnes atteintes de pathologie(s) chronique(s), etc.).

Formation accessible aux publics en situation de handicap. Merci de nous informer de vos besoins particuliers lors de votre inscription.

Intervenants :

Dr Aurélie ROUSSEAU, Mme Céline GORCE, M. Stéphane DEVERS

Durée : 42 heures : 3 jours en distanciel + 3 jours en présentiel

Lieu de formation : Centre Hospitalier de Bourg en Bresse (possibilité de déplacement sur site).

Tarif :

1000 €/pers. pour les 6 jours de formation.

Les frais de transport restent à la charge du participant.

Prérequis :

Aucun

Inscription :

Si vous êtes professionnel de santé salarié d'un établissement de santé, la formation peut être prise en charge dans le cadre de la **formation continue**.

Si vous n'entrez pas dans le cadre d'une prise en charge par un service de formation continue, ou pouvez y prétendre au titre d'une activité libérale, merci de nous contacter par mail.

Programme

Distanciel (21h) :

| | |
|--|------|
| Module 1 : Cadre et repère pour la mise en œuvre d'un programme ETP | 2h30 |
| Module 2 : Législation | 2h30 |
| Module 3 : Les étapes de la démarche éducative | 2h30 |
| Module 4 : Changement et maladie chronique | 3h30 |
| Module 5 : La posture éducative | 3h30 |
| Module 6 : Introduction au Bilan Éducatif Partagé (BEP) | 3h00 |
| Module 7 : Les approches d'inspiration motivationnelles | 3h30 |

Présentiel (de 9h à 17h) :

- **J1 - Le bilan éducatif partagé**
 - Revue rapide des acquis des séances de e-learning
 - Approfondir les différentes dimensions du Bilan Éducatif
 - Conduire un entretien de Bilan Éducatif Partagé (mise en pratique)
 - Synthèse du Bilan Éducatif Partagé
- **J2 - Construction et animation d'ateliers ETP**
 - Les différents types de savoirs mobilisés en ETP
 - Comprendre / maîtriser la construction d'une séquence d'apprentissage en ETP
 - Identifier les techniques et outils d'animation
- **J3 - L'évaluation**
 - Connaître et maîtriser les règles de base d'animation de groupes
 - Place du patient expert
 - Animation d'un atelier
 - Comprendre / maîtriser les objectifs et composantes de l'évaluation
 - Explorer la conduite de l'entretien d'évaluation partagée

Méthode pédagogique

- Alternance d'apports théoriques, travaux de groupes, échange de pratiques, jeux de rôle, mise en situation
- Mise à disposition de supports pédagogiques, documentations, bibliographie.

Évaluation

- Pré-test : une appréciation des connaissances acquises sera réalisée pendant la formation, à l'aide de questions ou de mises en situation, pour s'assurer de la compréhension et de l'approbation des contenus par les stagiaires.
- Post-test : à la fin de la formation, les stagiaires évalueront l'atteinte des objectifs et la qualité de la formation.
- La vérification de la participation des stagiaires sera assurée **en présentiel et en distanciel**.
- A l'issue de la formation, une **attestation de présence** sera remise à chaque stagiaire ainsi qu'une **attestation de formation**. Une absence en tout ou partie de la formation ne nous permettra pas de délivrer cette attestation.